Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
http://assembly.coe.int
COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 12926
04 mai 2012

Les vols de la honte en Europe

Proposition de résolution
déposée par Mme Tineke STRIK et d'autres membres de l'Assemblée

---

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Plus de 182 228 migrants en situation irrégulière et demandeurs d'asile déboutés ont été expulsés par avion au départ d'aéroports européens en 2009. Ces retours sont nécessaires dans le cadre de la gestion des migrations. Toutefois, le traitement des personnes expulsées devrait être conforme aux droits de l'homme.

Début avril 2012, on a pu voir sur internet des photos d'un homme expulsé sur une ligne commerciale, la bouche bâillonnée au moyen d'un masque chirurgical maintenu par du ruban adhésif. Selon des ONG et les instances nationales de prévention qui suivent cette question, il ne s'agit pas d'un cas isolé de traitement inhumain ou dégradant sur ces vols. D'autres personnes expulsées de force ont trouvé la mort des suites notamment d'une asphyxie posturale, d'un étouffement, de lésions cérébrales dues au manque d'oxygène ou de la combinaison d'une insuffisance cardiaque, de la panique et du stress.

Un certain nombre d'avertissements ont été lancés contre l'utilisation de techniques d'immobilisation illégales parmi lesquelles le "Carpet Karaoke" qui contraint le détenu, assis sur le siège, à se pencher en avant, la tête entre les jambes. Cette technique est interdite en raison du risque d'asphyxie posturale.

Jusqu'à présent, il n'y a pas de lignes directrices harmonisées sur les techniques d'immobilisation acceptables et celles qui existent sont insuffisantes ou mises en œuvre de façon inappropriée. Une formation complémentaire doit être dispensée aux personnes participant au processus d'expulsion, qu'il s'agisse de gardiens, de personnels médicaux, voire des agents des compagnies aériennes (en particulier les commandants de bord dont la décision sur la présence de tel ou tel passager dans l'avion est souveraine).

L'Assemblée parlementaire devrait enquêter sur ces « vols de la honte » afin de s'assurer que les expulsions par avion se déroulent dans des conditions humaines et que les personnels sont formés, contrôlés et amenés, le cas échéant, à rendre compte de leur comportement, sur la base de lignes directrices harmonisées.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
BELLEN Alexander, van der, Autriche, SOC
BROEKERS-KNOL Ankie, Pays-Bas, ADLE
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KYRIAKIDOU Athina, Chypre, SOC
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MATTILA Pirkko, Finlande, NI
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
PFLUG Johannes, Allemagne, SOC
ROUQUET René, France, SOC
SAAR Indrek, Estonie, SOC
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC

1. PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe